

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 12 décembre 2017

N° 16
Objet : Ingénierie et animation
du programme européen
LEADER Pays Dignois 2014-
2020 – Année 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric , BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n° 31), DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 24), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 20), PAUL Gérard, PAYAN Claude, PIERRISNARD Jacqueline, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 5), REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel , SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
BLOT Michel a donné pouvoir à REBOUL Childéric
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 19)
PAUL Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	LEJOSNE Patrick
AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques
BOURJAC Jean Marie	THONNATTE Lionel
BRUN Patricia	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application agréée E-Logisto.com

99_DE-004-200067437-20171212-16_12122017

Monsieur Francis HERMITTE, rapporteur, expose ce qui suit :

Il est rappelé que Provence Alpes Agglomération est l'instance juridique porteuse du programme européen LEADER Pays dignois 2014-2020. Provence Alpes Agglomération est, par conséquent, habilitée à présenter les demandes de subvention concernant ce programme.

Pour rappel, cependant, LEADER est géré de manière autonome par un Groupe d'Action Locale (GAL), dont l'instance décisionnelle, composée d'acteurs publics et privés, est le Comité de Programmation.

Le programme LEADER Pays dignois a été officiellement retenu début 2015 et une enveloppe de 1 992 810,53 € de FEADER a été allouée au territoire du Pays dignois lors de la session de juin 2015 du Conseil Régional PACA. La convention tripartite signée en 2016 avec la Région PACA, autorité de gestion des fonds européens et l'Agence de Services et de Paiement, définit les modalités de gestion du programme.

Un premier appel à projets a été lancé en septembre 2016 et 35 demandes ont été déposées.

Pour animer et gérer ce programme, accompagner les porteurs de projets et instruire les dossiers, deux animateurs-gestionnaires ont été recrutés en mai et novembre 2017.

Pour 2018, afin de mettre en œuvre au mieux le programme, il est envisagé de :

- Relancer un second appel à projet au premier semestre et communiquer autour du programme (site internet de l'agglomération, création de supports de communication, organisation d'une réunion publique) ;
- Animer des réunions thématiques autour des huit axes du programme (circuits-courts, rénovation énergétique, tourisme, mobilité, développement économique, jeunesse, silver-économie et coopération).
- Accompagner les porteurs de projet souhaitant déposer un dossier dans le cadre du 2^{ème} appel à projet.
- Poursuivre le travail d'animation et de gestion pour les porteurs de projet ayant déposé leur projet en 2017 (1^{er} appel à projet) et ainsi assurer le circuit de gestion d'un dossier (instruction, conventionnement etc)
- Organiser et animer les réunions du Comité de programmation.

Les dépenses de personnel, inscrites dans le plan de financement prévisionnel, comprennent les frais relatifs à l'équipe technique (deux animateurs-gestionnaires) et les gratifications pour un stagiaire de master 1 ou 2 pour travailler sur la coopération (fiche qui sera lancée en 2018) ou sur l'animation de la phase pré-opportunité du futur appel à projet (le recrutement sera, le cas échéant, validé par un prochain conseil communautaire).

Par conséquent, le projet de plan de financement pour l'animation du programme LEADER pour l'année 2018 s'établit ainsi :

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/12/2017

Appréhension sur le site : www.leader.com

98_DE-004-200667437-20171212-16_12122017

Dépenses TTC en euros €		Recettes TTC en euros €	
	Montant total	Financeurs	Montants
Prévisionnel des dépenses de rémunération de personnel	75 719,40 €	FEADER (60% des dépenses éligibles)	54 463,73 €
Frais indirects (15% des frais de personnels directs éligibles)	11 357,91 €		
Prévisionnel des dépenses sur frais réels (frais de déplacements)	1480 €	Région PACA (40% des dépenses éligibles)	36 309,16 €
Prévisionnel des dépenses forfaitisées (frais de restauration, hébergement, etc)	606 €		
Prévisionnel des dépenses sur devis (prestations externes, communication)	1 609,58 €		
Total	90 772,89 €	Total	90 772,89 €

VU la délibération n°2017-081 de Provence Alpes Agglomération du 15 février 2017 eu égard à la reprise des missions et programmes du Pays dignois ;

VU la délibération n°2017-197 de Provence Alpes Agglomération du 28 mars 2017 concernant le pilotage, l'animation, la gestion administrative et financière du programme LEADER du Pays dignois 2014-2020 ;

VU la convention entre le Groupe d'Action Locale Dignois, l'Autorité de Gestion et l'Organisme Payeur (ASP) signée le 20 octobre 2016 ;

CONSIDERANT que Provence Alpes Agglomération est la structure juridique porteuse du GAL LEADER Pays dignois;

CONSIDERANT que l'ingénierie au service de l'animation et de la gestion du programme est essentielle pour la bonne réalisation du programme ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/12/2017

Application agréée E-logaive.com

99_DE-004-200067437-20171212-16_12122017

Il vous est proposé :

- ✓ d'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'année 2018.
- ✓ d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de la Région PACA et de l'Union Européenne (FEADER).
- ✓ d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant,
- ✓ de s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires et à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments des dossiers de demande d'aide.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Aspd: 004-200067437-20171212-16_12122017

00_02-004-200067437-20171212-16_12122017